



BILAN GÉNÉRAL CONCOURS COMMUN VÉTÉRINAIRE VOIE BAC $\geq$ 5

SESSION 2026

<i>I – Présentation du concours.....</i>	
<i>II – Profils des inscriptions.....</i>	
<i>III – Phase d’admissibilité.....</i>	
<i>IV– Phase d’admission.....</i>	
<i>V – Les affectations, nombre d’intégrés par école.....</i>	
<i>VI – Conclusion.....</i>	

I. Présentation du concours

Le concours commun vétérinaire voie BAC ≥5 est ouvert aux titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine, du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire ou d'un diplôme national conférant le grade de master, délivré à l'issue d'un cursus de formation dans lequel la biologie occupe une part prépondérante.

Conformément à l'article 10 de l'arrêté du 09 novembre 2023 modifiée relatif au concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires : Nul ne peut faire acte de candidature, une même année, à plus d'une voie de concours commun. Un candidat ne peut se présenter plus de deux fois au concours commun quelle que soit la voie choisie. Par dérogation aux dispositions du précédent alinéa, les candidats ayant échoué deux fois au concours commun par les voies CPGE BSPST, CPGE TB, LICENCE, BUT ou BTSA et BTS peuvent après un délai de carence de trois sessions annuelles de concours (la dernière session ayant vu l'échec au concours n'étant pas incluse), faire acte de candidature à la voie BAC ≥5 une seule fois, dès lors qu'ils remplissent les conditions fixées à l'article 1er du présent arrêté.

Les écoles qui recrutent sur ce concours sont les quatre écoles nationales vétérinaires :

- ✓ ENV Alfort
- ✓ ENV Toulouse,
- ✓ Oniris VetAgroBio Nantes (cursus vétérinaire),
- ✓ VetAgro Sup Lyon (cursus vétérinaire)

II. Profils des inscriptions

Pour la session 2026, **59** candidats se sont inscrits au concours vétérinaire voie BAC ≥5. Le nombre de dossiers reçus était légèrement supérieur à celui de l'année précédente (57 en 2025, 44 en 2024, 63 en 2023, 75 en 2022 et 77 en 2021).

Le tableau suivant présente le nombre de candidats inscrits au concours vétérinaire voie BAC ≥5 session 2026 par diplôme, ce qui permet d'appréhender le profil des candidats au concours pour cette session.

Docteur en médecine	1
Docteur en pharmacie	5
Master 2 à dominante biologique	
Master de sciences et technologie, santé	20
Master biologie santé Mention BIOTIN	1
Master mention chimie-Santé	1
Master sciences de la mer et du littoral	2

Master SHS et TST mention biodiversité, écologie et évolution	1
Master SMPS parcours innovations pharmacologiques	1
Diplôme approfondie biologie forestière	1
Ingénieur	25
Sage - femme	1

Diplômes valides par la Commission VES	5
Master STS mention électronique, énergie électrique, automatique	1
Master management administration des entreprises parcours, biologie-gestion	2
Master management des établissements de santé	1
Master mention chimie-Santé	1

Commission de validation des études supérieures (VES)

Pour la session 2026, une commission de validation des études supérieures (VES) s'est réunie afin de déterminer l'éligibilité aux différents concours pour les candidats qui souhaitent se présenter avec un diplôme non défini par les arrêtés en vigueur. Il s'agissait principalement de valider ou non les équivalences sur la base du dossier retraçant le cursus post-bac du candidat.

Dans ce cadre, le SCAV a reçu 8 demandes à passer le concours commun vétérinaire voie BAC≥5, 3 de ces demandes n'ont pas été validées. Donc seulement cinq candidats se sont inscrits au concours vétérinaire voie BAC≥5.

III. Phase d'admissibilité

La phase d'admissibilité du concours consiste en une épreuve unique d'examen de dossier visant à évaluer la motivation et la pertinence du projet professionnel. Cet examen analyse le cursus du candidat ainsi que les titres et travaux réalisés.

Pour l'évaluation du dossier, le jury s'est attaché à regarder :

- **le parcours académique** (cursus suivis) ;
- **le profil du candidat** (formations, stages, emplois occupés, activités extrascolaires, etc.) ;
- **le projet professionnel** (le jury cherche à évaluer la pertinence du projet du candidat à devenir vétérinaire).

Après l'évaluation des dossiers par le jury, 12 candidats ont été déclarés admissibles.

Ci-après, le profil des candidats admissibles :

Master à dominante biologique	12
Master sciences, technologies et santé (mention à dominante biologique)	3

Ingénieur	9
-----------	---

IV. Phase d'admission

L'entretien avec le jury porte sur les motivations et les projets professionnels des candidats. Il peut comporter une discussion sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'agronomie, à l'alimentation, à l'environnement et aux fonctions du vétérinaire.

Les entretiens de la session 2026 ont eu lieu en présentiel à AgroParisTech campus Palaiseau.

Sur les 12 candidats admissibles au concours vétérinaire voie BAC ≥ 5 , 4 ont été admis sur liste principale et 2 ont été admis sur liste complémentaire.

Ci-après, le profil des candidats admis :

Master sciences, technologies et santé (mention à dominante biologique)	1
Ingénieur	5

V. Les affectations – Nombre d'intégrés par école

Les cinq candidats admis qui ont intégré les 4 écoles nationales vétérinaires ont le profil suivant :

Ingénieur – VetAgro Sup

Ingénieur – École supérieure des agricultures

Ingénieur – Agroparistech

Ingénieur – Purpan, école d'ingénieurs, agriculture, agroalimentaire, sciences humaines.

VI. Conclusion

La session 2026 du concours commun vétérinaire voie BAC ≥ 5 n'a pas posé de difficulté, le service des concours agronomiques et vétérinaires tient à remercier le jury pour son investissement et son engagement, contribuant au bon déroulement du concours.

Le SCAV souhaite pleine réussite à tous les candidats intégrés de cette session ainsi qu'une pleine réussite aux futurs candidats au concours en 2027.

A Palaiseau, le 01 octobre 2026